

Déclaration par M. l'Ambassadeur Stefano Toscano, Directeur du GICHD

Réunion intersession de la Convention sur les armes à sous-munitions, Point à l'ordre du jour N° 3(h) "Genre et Besoins divers", CICG, 16-17 mai 2022

Monsieur le Président,

La Conférence d'examen de l'année dernière a constitué une étape importante en faveur d'un engagement plus significatif envers l'intégration du genre et des besoins divers des populations au sein de la Convention. L'intégration d'actions et d'indicateurs spécifiques au genre et à la diversité dans le Plan d'action de Lausanne, ainsi que la nomination de points focaux pour l'intégration du genre et des besoins et expériences divers des communautés affectées au sein de la Convention, en sont des exemples concrets.

Il est en effet de plus en plus évident que les activités d'action contre les mines qui intègrent le genre et la diversité et promeuvent l'égalité des sexes ainsi que l'inclusion ont un impact positif encore plus important sur les communautés affectées. L'inclusion de cette question comme point spécifique à l'ordre du jour de la réunion de cette semaine est donc plus que bienvenue. En effet, le LAP engage les États parties à prendre un certain nombre de mesures pour intégrer le genre et la diversité, notamment:

- En mettant en œuvre des activités d'une manière inclusive (Action 4) ;
- En intégrant les considérations sur le genre et la diversité dans toutes les activités d'enquête et de dépollution appropriées (Action 23) ;
- En mettant en œuvre des interventions d'éducation aux risques spécifiques aux contextes rencontrés sur le terrain (Action 28) ;
- En collectant et analysant des données sur la contamination et les victimes ventilées par sexe, âge et handicap (actions 29 et 31) ; et
- En fournissant une assistance aux victimes de manière non discriminatoire qui tienne compte du genre, du handicap et de l'âge, ainsi qu'en assurant l'inclusion et la participation des victimes aux travaux de la Convention et au développement de lois et politiques pertinentes (actions 34 et 36).

Le GICHD tient également à saluer le document de travail sur le genre et la diversité dans la Convention présenté par les Pays-Bas et 23 autres États parties lors de la deuxième Conférence d'examen, lequel souligne les synergies qui peuvent être créées dans ce domaine entre la CCM et d'autres conventions et cadres normatifs, que ce soit en partageant les données, les bonnes pratiques et les défis rencontrés, ou encore en rendant compte des initiatives d'intégration du genre et de la diversité qui sont entreprises. Il s'agit certainement d'un sujet que nous voudrions développer à l'avenir. Enfin, le GICHD se félicite également du projet de termes de référence concernant les points focaux Genre et est prêt à soutenir la finalisation et la mise en œuvre de ce mandat.

Monsieur le Président,

Comme déjà dit, le GICHD estime que notre communauté a des engagements et des objectifs clairs en matière de genre et de diversité. Nous devons maintenant nous concentrer sur la mise en œuvre et les résultats. Le GICHD s'y engage pleinement.

Grâce notamment à son Programme Genre et Action contre les mines – mieux connu sous l'abréviation anglophone « GMAP » –, le GICHD facilite la diffusion des connaissances, le développement des compétences ainsi que l'échange de bonnes pratiques, ceci afin de soutenir nos partenaires dans la définition et la réalisation de leurs objectifs en matière de genre, de diversité et d'inclusion. Nous encourageons dès lors vivement les États parties et autres partenaires à tirer profit des ressources et du soutien disponibles. Le groupe de travail informel sur le genre et la diversité, dont le GICHD est membre, ainsi que les points focaux sur le genre nouvellement nommés au sein du Comité de coordination de la Convention, sont également des ressources supplémentaires disponibles pour soutenir les États parties et les opérateurs dans ce processus.

Il est primordial que les progrès que nous faisons dans ces domaines soient réalisés et partagés, notamment par le suivi, l'évaluation, l'apprentissage et l'adaptation de nos activités. C'est grâce à ce travail que notre secteur contribuera de manière significative à l'objectif de développement durable N°5 sur l'égalité des sexes et à ne laisser personne de côté.

Merci.